



ÉTANCHÉITÉ DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE GAZ NATUREL

N° TTG : 4389 5277

INTERVENTION / MISE EN SERVICE

INSTALLATION (si différente du client)

CLIENT

NOM, prénom : [REDACTED]

Adresse :

Adresse : 5380 CINEY

COMPTEUR

COMPTEUR ENLEVÉ

(à compléter uniquement dans le cas d'un remplacement)

Marque : T200

Marque :

Calibre : 64 Année : 2020

Calibre : Année :

Numéro : 300 58 207

Numéro :

Index : 0

Index :

Remarque : L dL

Relevé après 10 min : 89 Litres

Relevé au début : 99 Litres

Débit/10 min : [] Litres $\times 6$ [] Litres/heure

1. L'installation peut être mise en service

- Installation étanche
- Un léger manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite ≤ 6 l/h).
L'installation est mise en service ; cependant, le client doit impérativement et dans les plus brefs délais rechercher l'origine de la fuite sur l'installation intérieure et procéder à la réparation requise. À cette fin, il est conseillé au client de s'adresser à un installateur habilité « gaz naturel »⁽¹⁾ (Cerga).

2. L'installation ne peut pas être mise en service

- Un manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite > 6 l/h).
Ce n'est qu'après la réparation de l'installation intérieure et un nouveau contrôle par un organisme de contrôle ou un installateur habilité qui signera l'attestation de conformité que le compteur pourra être ouvert.
- Une non-conformité grave avec danger immédiat a été constatée. Ce constat ne remplace pas un contrôle de conformité ultérieur par un installateur habilité « gaz naturel » ou un organisme de contrôle.
- Constat suite à un appel Odeur gaz (débit de fuite > 0 l/h)

3. Remarques

Établi par l'agent :	Pour réception par le client final ou son délégué :
NOM : BACON PERIN	NOM, prénom :
Prénom : JULIEN	Adresse :
Date : 03 / 06 / 2020	Qualité : propriétaire / locataire Autres :
Signature	J'ai été préalablement informé par le GRD des dispositions en la matière et je confirme que l'installation n'a pas été modifiée depuis la fermeture du compteur ⁽¹⁾ . En signant le présent document, je reconnais expressément que le distributeur de gaz ou son représentant s'est bien assuré (conformément à l'article 48 de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971) de l'étanchéité à la pression de distribution de toute l'installation intérieure de gaz se trouvant dans l'immeuble dont l'adresse figure ci-dessus. Ma responsabilité d'utilisateur de réseau pourra être engagée en cas d'accident dont l'origine se trouverait sur l'installation intérieure. Je m'engage à faire remédier sans délais au(x) défaut(s) constaté(s).
	Signature

⁽¹⁾ À l'ouverture du compteur d'une installation autre que nouvelle.



A 1072334

ATTESTATION À DÉLIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971

Je soussigné : Nom : LELLERCA Prénom : Jean-Luc
Représentant de l'entreprise : SRL LELLE ACG-LAURENT N° de T.V.A. : 16736 558 711
Rue : BARCENAL N° : 6 Boîte :
Code postal : 5590 Localité : CINEG Tél : 083213811 Fax :
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise :
Adresse + Tél :

atteste formellement et garantis par la présente
installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après
dans l'immeuble situé à : Rue : AVE SHUART N° : 26 Boîte : Étage :
Code postal : 5590 Commune : CINEG
Marque compteur : ITRON N° du compteur : 30058207
pour le compte de : Nom : Prénom :
Rue : N° : Boîte :
Code postal : Commune :

- avoir réalisé l'installation gaz conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques ARGB et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion. Seuls les appareils à gaz conformes aux normes spécifiques aux appareils au gaz naturel sont connectés à l'installation intérieure.
avoir testé l'étanchéité de l'installation gaz.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

Table with 2 columns: Réserve à l'installateur and Réserve au GRD. Includes declaration of professional status and Cerga number.

Date : 08/06/2020
Signature + nom : LELLERCA
POUR SRL LELLE ACG-LAURENT

Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B,..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW). Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.

